CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E119489 **VALABLE JUSQU'AU** 18/11/2023

ÉDITÉ LE **03/10/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2007
Forme juridique : EI
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : **499 740 652 00015**
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143782648
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143782648
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2021

Raison sociale : **CHATELAIN ERIC ENTREPRISE**

28 RUE PASTEUR
39600 VADANS

Téléphone : 03 84 37 56 94 **Fax :**
Portable : 06 89 05 46 80
Site Internet :
E-mail : eric_chatelain@orange.fr
Responsabilité légale :
CHATELAIN ERIC CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/09/2023
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	14/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	14/12/2021
o Poêle ou insert bois	14/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.